Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge

Herausgeber: Générations

Band: - (2015)

Heft: 73

Rubrik: Chronique : garder le contact avec ses petits-enfants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



A cœur ouvert par Rosette Poletti

Garder le contact avec ses petits-enfants

u'est-ce qui pèse le plus dans la balance: pouvoir rencontrer ses petits enfants contre l'avis de leurs parents avec l'aide de la justice ou accepter de lâcher prise, au moins temporairement, pour éviter l'escalade du conflit? Si la question est délicate, elle n'a pas de réponse univoque et aucune recette, à ma connaissance, n'existe pour régler ce type de conflit pourtant courant entre les parents et grands-parents.

Le droit de visite que peut octrover la justice aux enfants - dans un lieu neutre ou au domicile des grandsparents — n'est pas facile à instaurer. Lorsque les parents ont coupé les ponts avec les grands-parents, les petits enfants se trouvent en effet souvent pris entre deux attachements. Beaucoup, du coup, refusent de voir leurs grands-parents. Et eux sont persuadés que ces petits ne veulent plus les voir. Un chagrin qui s'ajoute à un autre.

Aussi, même si la solution peut paraître douloureuse, c'est le renoncement temporaire de voir les petits-enfants qui semble apporter les meilleures possibilités d'évolution positive. Ainsi, petit à petit, les griefs peuvent diminuer d'intensité et parfois la réconciliation avoir lieu.

L'important est de continuer à envoyer des cartes et cadeaux d'anniversaires aux enfants, de leur faire parvenir des messages et si possible d'en garder une trace, comme la photocopie des messages ou les reçus de la poste. Un jour, ces mêmes enfants, lorsqu'ils seront capables de décider pour eux-mêmes, seront ravis de découvrir tous ces échanges qui prouveront bien l'attachement de leurs grands-parents. Ces grands-parents qui auront vécu une si longue absence comme un véritable deuil.

Agir en amont paraît encore être la meilleure des solutions: je veux parler de la prévention des conflits. Autrement dit, accepter ses enfants et ses beaux-enfants, même s'ils ne sont pas ceux qu'on aurait souhaités et se répéter la seule question qui vaille: entre l'assurance d'être heureux et celle d'avoir raison à tout prix, laquelle pèse le plus? Je ne parle pas ici des circonstances exceptionnelles comme les problèmes de maltraitance qui nécessitent au plus vite l'intervention de la justice, mais de circonstances où la seule présence d'un médiateur ou d'une personne extérieure de confiance parvient à calmer les esprits et débouche sur une solution pacifique.



Paul Kropf de Neukirch

www.landi.c

Assistance-Service

de dépannage



Peut être conduit

sans permis

Garantie

Hildegard Weidmann d'Arbon